



ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS
D'ALGER CENTRE
SOUS DIRECTION TECHNIQUE
DEPARTEMENT RESEAU TRANSPORT

Référence : AT/DO AC/SDTO/DRT/ N°171/2023

Alger le 04/07/2023

A Monsieur le Gérant de
L'Entreprise LAHRECHE Mohamed.
CITE HACHI ABDERRAHMANE BT 134 N°23 MESSAD DJELFA

Objet : 1ere Mise en Demeure

Monsieur ;

Dans le cadre du protocole de contrat d'adhésion à commande **N°18/2023 du 16/05/2023** entre Algérie Télécom DOT ALGER CENTRE et l'entreprise LAHRECHE Mohamed, un Chantier vous a été attribué sous **ODS N°147 DU 24/05/2023** relatif aux Travaux de création canalisation au profit du Projet VDS deuxième tranche Boucles des MATS au niveau du SURETE DAIRA SIDI MHAMED—6ème SU BD DES MARTYRS CMP MUSTAPHA/CMPHYDRA I.

Lors de l'exécution des travaux du chantier cités, il a été constaté ce qui suit :

- 1- Fouilles ouvertes non sécurisées, ce qui a provoqué des désagréments pour les piétons et les véhicules.
- 2- Absences répétitives non justifiées.
- 3- Nettoyage du site des déblais.

Devant cette situation contraignante pour le bon fonctionnement de notre entreprise. Nous sommes dans l'obligation de vous mettre en demeure par rapport au non-respect des clauses contractuelles.

**Mr Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
ALGER CENTRE**

Copie : Madame la juriste



M. BENCHAAABANE Abderrahmane
Directeur Opérationnel des
Télécommunications d'Alger Centre